

# **PRÉAVIS N° 81/2017**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Démarches participatives et ateliers d'usages**

**Demande de crédit de CHF 165'000.-**

Réponse au postulat de M. Pierre Wahlen & Consorts  
intitulé « Construire la ville de demain avec la population »

**Délégués municipaux : MM. Daniel Rossellat et Maurice Gay**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Lundi 8 janvier 2018 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 2

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

L'évolution de la société, de ses systèmes d'information, de partage et de mobilisation, nécessite que les collectivités publiques remettent pour partie en question leur façon de penser la ville de demain, sous peine de voir leurs projets rejetés faute d'adhésion populaire.

Au-delà du système démocratique et des responsabilités déléguées par les citoyens à leurs élus, le dialogue entre l'autorité politique et les citoyens doit désormais être alimenté par de nouvelles formes d'échanges et de participation, à même :

- de renforcer la prise en compte des intérêts des citoyens et de l'expertise des usagers dans la pensée et la mise en œuvre de l'action publique
- d'augmenter l'acceptabilité des arbitrages et des choix opérés par les autorités, par une meilleure compréhension du contexte, des enjeux et des contraintes en présence.

La Municipalité de Nyon, à l'instar de nombre de communes suisses, a pris conscience depuis plusieurs années de ce changement de donne, et a mené différentes démarches participatives, plus ou moins visibles et à plus ou moins grande échelle, sur des projets ponctuels ou réguliers.

Etant toutefois consciente des limites (légal, techniques et financières notamment) et surtout des risques (incompréhensions, frustrations, antagonismes, etc.) pouvant être induits par ce genre de démarches – qui sont aujourd'hui encore bien loin de constituer une science exacte – c'est avec une certaine prudence que ces actions ont été menées.

Mais après quelques années de recul et suite à de nombreuses expériences menées notamment en Suisse dans ce domaine, quelques invariants se dégagent dans les pratiques en matière de démarches participatives, dont en tout premier celui de la concrétisation indispensable des apports fournis par les personnes ou groupes sollicités.

Or les aménagements intermédiaires que la Municipalité a inscrits dans son programme de législature (p.ex. places du Château et de la Gare) représentent une opportunité exceptionnelle et novatrice de travailler à l'échelle, sur plusieurs années et avec tous les acteurs concernés, à l'évolution et à la réappropriation d'espaces publics emblématiques de la ville. Pour aboutir à terme à des aménagements définitifs tenant compte des expériences et des usages vécus dans ces différents espaces.

C'est donc sur ces démarches directement en lien avec les grands projets de la législature que sont Cœur de Ville et Rives du lac – et sous réserve de l'octroi par le Conseil communal des montants nécessaires à leur réalisation – que la Municipalité va concentrer son action, et c'est l'objet de la présente demande de crédit.

Toutefois, la Municipalité et son administration continueront bien évidemment d'associer la population ou différents groupes d'intérêts à des projets plus modestes et moins visibles, notamment dans les domaines de la culture, de l'intégration, du sport ou de la jeunesse.

## 2. Description du projet

---

### 2.1 Contexte

La volonté d'intégrer la participation aux projets de la législature avait déjà été établie par le biais de lignes directrices adoptées par la Municipalité en 2016 et par la création d'un groupe d'échange d'expériences « démarches participatives » au sein des services de l'administration. La participation, envisagée à l'externe, à l'attention de la population, doit en effet s'accompagner d'une compréhension commune et de processus internes permettant la bonne coordination et concertation de tous.

Ci-dessous, la définition généralement partagée de ce que sont des démarches participatives, et que retient la Municipalité pour organiser son action :

- **Niveau 1, information** : l'information est le niveau minimal de la participation et permet aux autorités de faire connaître leur intention. L'information est à sens unique et ne vise pas à recueillir le point de vue des personnes concernées.
- **Niveau 2, consultation** : la consultation est une information à double sens pour informer du projet et recueillir les avis des personnes concernées. Il n'y a pas d'obligation de tenir compte des avis émis par les participants.
- **Niveau 3, concertation** : la concertation permet de faire émerger les points de vue des personnes concernées et d'en tenir compte dans l'élaboration d'un projet. L'autorité prend les décisions relatives au projet mais informe les personnes participantes de la manière dont leurs avis ont été pris en compte.
- **Niveau 4, coproduction** : la coproduction induit une participation active des personnes concernées à la conception d'un projet. La prise de décision est partagée entre l'autorité et les personnes concernées.

L'utilisation et l'articulation de ces quatre actions adressées à différents groupes ont pour but de favoriser la réussite des projets en les enrichissant grâce à l'expérience des usagers/utilisateurs.

### 2.2 Une méthode itérative en grandeur nature

La Municipalité entend faire évoluer la ville de Nyon par une démarche originale permettant aux citoyens de s'approprier ou se réapproprier différents espaces, d'y expérimenter divers usages et d'y apporter des adaptations en temps réel, afin de coller au plus près des attentes de la population.

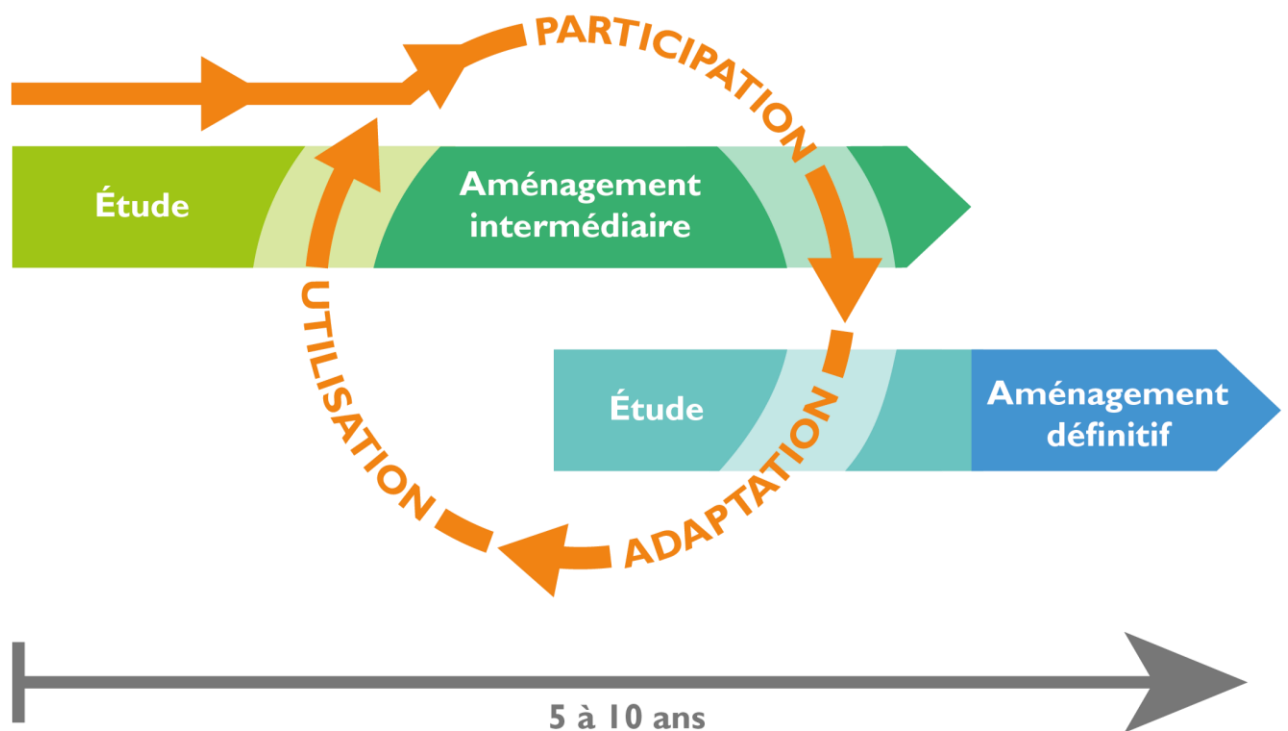
En prévoyant des aménagements temporaires ou intermédiaires, prémisses aux aménagements définitifs que seront le Parc Perdtemps, les places de la Gare, du Château et à terme les Rives du lac, la Municipalité souhaite impliquer les usagers dans l'évolution que ces espaces vivront sur 5 ou 10 ans.

Ces aménagements seront une base de discussion concrète, à l'échelle 1 :1, des maquettes grandeur nature sur lesquelles la population sera invitée à donner son avis, à tester du mobilier, des installations, des nouvelles infrastructures et à contribuer à l'évolution des usages.

Très pratiquement, le présent concept prévoit :

1. de créer – en associant dans un premier temps des acteurs ciblés, tels que les riverains, les commerçants ou autres – des aménagements temporaires ou intermédiaires sur tout ou partie de l'espace concerné ;
2. une fois ces aménagements temporaires ou intermédiaires réalisés et vécus pendant quelques mois, les usagers seront invités par divers moyens à exprimer leurs avis ou émettre des propositions, par exemple au travers de questionnaires, d'enquêtes de terrain, mais aussi de séances d'échanges sur place, voire d'événements plus festifs ;
3. en fonction des retours d'expériences et des arbitrages qu'elle opérera, la Municipalité pourra adapter les espaces pour permettre une nouvelle phase d'utilisation et d'appropriation, puis une nouvelle phase de retours ;
4. ces réalisations collaboratives in situ permettront d'alimenter de manière extrêmement concrète les réflexions ou autres mandats d'experts visant aux réaménagements définitifs des Rives et de Perdtemps, voire – pour les places du Château et de la Gare – permettront de préfigurer leur réaménagement définitif.

Le schéma ci-dessous illustre de manière synthétique ce processus itératif :



### **2.3 Square Perdtemps : première mise en œuvre**

La réalisation du square Perdtemps illustre parfaitement, par sa réussite, la volonté de la Municipalité de mener des aménagements temporaires en prémices de projets définitifs.

Mais surtout, le square Perdtemps offre la première opportunité pour solliciter et faire participer la population, afin d'obtenir des indications sur les améliorations à amener à ce lieu ou ses aspirations pour la suite.

Une enquête sous la forme d'entretiens semi-directifs avec les utilisateurs du lieu dans le but de nourrir les réflexions liées au cahier des charges du futur MEP, d'une part et de tirer des enseignements de l'aménagement actuel, d'autre part, a été menée dans le courant de l'automne. Les résultats et les suites à y donner seront communiqués au début de l'année 2018.

Ce retour sur le square sera non seulement capitalisé pour le futur parc Perdtemps, mais il permettra aussi d'ajuster son aménagement pour répondre en temps réel aux attentes de ses utilisateurs pendant sa durée de vie.

### **2.4 Le parc Perdtemps : l'intégration des experts-usagers**

Un processus participatif spécifique, mais coordonné avec la démarche générale, sera mis en œuvre pour la procédure du Mandat d'études parallèle (MEP) Perdtemps-Usteri-Viollier proprement dite. Cette façon de faire est fondée sur les enjeux qui sont liés à cette phase déterminante pour la suite du dossier, sachant, à titre d'exemple, que le projet du parc public en sera issu. Il est ainsi prévu, à ce stade de la réflexion, de constituer un groupe de citoyens qui sera associé à la procédure en participant à des rencontres organisées sous forme d'ateliers tenus en présence du collège d'experts et qui porteront sur :

- a. la consolidation du programme : les usages liés à l'espace public sont notamment concernés ;
- b. des discussions avec les équipes pluridisciplinaires dans le but de faire évoluer leurs propositions.

L'organisation de cette démarche participative sera élaborée en collaboration étroite avec un mandataire compétent en la matière, très probablement l'organisateur du MEP. Une attention toute particulière sera de plus accordée à la constitution du groupe de citoyens qui devra être équilibré et représentatif, ainsi qu'à la description de sa mission, distincte et complémentaire de celle du collège d'experts. Les entretiens et le questionnaire sur le square Perdtemps permettront entre autres d'inviter des citoyens qui se seront montrés intéressés en amont.

La démarche participative se prolongera ensuite, au terme du MEP, sous différentes formes et en particulier par la mise sur pied d'une exposition publique des propositions et projets des équipes pluridisciplinaires et par l'organisation de soirées d'information consacrées à ce dossier.

## 2.5 Places du Château et de la Gare, Grande jetée

### La consultation des groupes d'intérêts

Comme pour le square Perdtemps, les réalisations des espaces de Rive-Est, de la place du Château et de la Gare s'appuieront dans un premier temps sur la consultation de plusieurs groupes d'intérêts (restaurateurs, commerçants, associations, riverains, etc.), pour répondre en amont à leurs questionnements et recueillir leurs idées et avis avant même les premières réalisations.

Ces parties prenantes seront invitées et consultées sur l'aménagement temporaire à développer, en prenant en compte les contextes particuliers de ces différents lieux. Une restitution sera faite aux groupes qui auront été sollicités pour assurer la transparence de la prise en compte, ou non, de leurs avis.

### Les « laboratoires d'usages »

Grâce à la notion d'aménagement temporaire conférée à la place du Château et de la Gare, la Municipalité pourra capitaliser sur les utilisateurs de ces espaces pour enrichir, au cours d'ateliers, les réflexions sur les aménagements définitifs prévus d'ici quatre à cinq ans. Il s'agira en particulier d'expérimenter tant les usages que les installations et les équipements, dans la perspective des projets définitifs.

L'aménagement intermédiaire de Rive-Est permettra, en parallèle de la réalisation du concept d'évolution des Rives, prévu sur une dizaine d'années, d'anticiper les usages des Rives sur un périmètre limité mais riches de multiples usages. La population contribuera à la production corrective des espaces définitifs grâce à différents niveaux de sollicitations et de récoltes d'expériences.

## 3. Gouvernance et communication

---

Les expériences des autres villes et celles des experts ont permis de clarifier le rôle de l'autorité politique dans le cadre des démarches participatives. Afin de cadrer les règles du jeu, d'assurer la neutralité et la transparence des processus, et d'articuler correctement les différents publics et démarches, la Municipalité se fera accompagner d'un expert externe.

Afin de mener à bien ces démarches, il est important que la Municipalité en transmette la conduite opérationnelle à cet expert qui accompagnera les services de l'administration. Ceci permet d'éviter que le débat politique n'intervienne lors des prises de position formulées par la population. La participation peut ainsi se concentrer sur les aspects techniques des projets et non pas sur des débats idéologiques.

Ce mandat d'accompagnement couvrira temporellement les démarches de réalisations des trois aménagements temporaires (Rive-Est, Château et Gare) ainsi que l'articulation avec la démarche du MEP de Perdtemps. Ce mandat garantira ainsi la prise en compte des avis, de leur retranscription et le retour sur les échanges qui nourriront les procédures conduites par les services.

La vision que la Municipalité a développée pour ces aménagements temporaires appellera à des ajustements des projets qui pourront nécessiter des dépenses, en fonction de la prise en considération ou non des contributions des usagers. Le Conseil communal doit être prêt, en acceptant cette démarche innovante, à ce que les projets définitifs s'imprègnent des expérimentations qui auront eu lieu dans leur phase temporaire ou intermédiaire, et que ces dernières amènent potentiellement à certaines demandes de crédits d'adaptation.

### 3.1 Informations centralisées, mais priorité aux échanges humains

Afin d'appuyer la communication et le suivi de ces démarches participatives, la Municipalité souhaite notamment créer une plateforme Internet unique, outil de communication centralisé pour ces projets évolutifs. Cette plateforme regroupera les éléments permettant aux citoyens de se tenir informés des avancées des projets et des opportunités de participation qui leur seront offertes au sein de ces projets.

Elle permettra une transparence en regroupant les invitations à participer, les avancées de la participation et les étapes à venir des projets pour lesquels la Municipalité a identifié ou identifiera des enjeux en termes de participation.

D'autres supports, ponctuels ou réguliers, imprimés ou numériques, seront déployés en fonction de l'avancement des projets à partir de cette base d'information centralisée. En revanche, l'ensemble des outils de communication – y compris numériques – ne serviront pas d'outils de contribution directe à la participation, hormis peut-être quelques sondages quantitatifs ponctuels.

En effet, la Municipalité souhaite privilégier les échanges humains grâce à des démarches participatives tournées vers le terrain : entretiens semi-directifs, rencontres in situ, ateliers, animation d'espaces, événements festifs, etc. C'est en échangeant directement avec les utilisateurs et les groupes d'intérêt, in situ, que la Municipalité prévoit d'enrichir ces projets.

## 4. Calendrier intentionnel

Action	Délai
Enquête sur l'utilisation du Square Perdtemps	Octobre-décembre 2017
Rencontres groupes d'intérêts Rive-Est	Mai-décembre 2017
Rencontres groupes d'intérêts Place du Château temporaire	Octobre-décembre 2017
Rencontres groupes d'intérêts Place de la Gare temporaire	Octobre-décembre 2017
Plateforme internet dédiée	Mise en ligne début 2018, puis mises à jour en fonction de l'avancement des projets
Restitution enquête sur l'utilisation Square Perdtemps	Début 2018
MEP Perdtemps-Usteri-Viollier	Février-décembre 2018
Laboratoire d'usage Rive-Est	Suite à l'inauguration
Laboratoire d'usage Place du Château	Suite à l'inauguration
Laboratoire d'usage Place de la Gare	Suite à l'inauguration

## 5. Incidences financières

Afin de concrétiser cette démarche en vue d'associer la population aux projets phare de la législature, un crédit de CHF 165'000.- TTC est demandé à votre autorité.

Ce crédit d'investissement est destiné à couvrir les dépenses pour la communication générale qui entourera l'ensemble des démarches décrites. Un mandat d'accompagnement global sera accordé à un expert de la participation afin d'assurer la bonne gouvernance, de suivre l'ensemble des démarches participatives et de garantir leur cohérence. Enfin, le mandat d'études parallèles de Perdtemps nécessitera des travaux spécifiques en termes de participation, dont les coûts sont intégrés au présent préavis.

Au vu de la dotation du fonds pour le développement durable et du caractère fondamentalement durable des démarches participatives destinées aux Nyonnais, la Municipalité propose à votre autorité que les dépenses liées au mandat d'accompagnement et aux laboratoires d'usages soient prélevées sur le fonds pour le développement durable.

Les préavis des MEP liés à l'aménagement définitif des Rives du lac, de la place de la Gare et du Château, à venir à moyen long terme, intégreront quant à eux des dépenses liées aux démarches participatives prévues spécifiquement dans la définition des projets par les groupes usagers en parallèle au collège d'experts intervenant dans ces processus.

Le tableau ci-dessous présente une estimation des coûts externes à l'administration pour l'entier du processus participatif jusqu'à la première itération de chaque projet temporaire. En ce qui concerne le montant pour les prestations d'accompagnement, difficiles à arrêter pour un processus par essence adaptatif, celui-ci est à considérer comme un plafond maximal sur une période de trois ans.

Poste	Montant TTC
Mandat d'accompagnement (suivi général du projet, conseil, soutien, animation de séances, etc.)	CHF 80'000.-
Enquêtes de terrain, analyses	CHF 20'000.-
Communication (élaboration de supports, impressions, diffusions, etc.)	CHF 15'000.-
Animation des laboratoires d'usages (ateliers, événements, tests d'implantations et d'utilisations, etc.)	CHF 30'000.-
MEP Perdtemps-Usteri-Viollier, volet participatif	CHF 20'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 165'000.-</b>

## 6. Aspects du développement durable

### 6.1 Dimension économique

L'acceptabilité d'un projet est un facteur décisif de sa faisabilité et de sa viabilité. Une solution a priori mal comprise ou non désirée par la population constitue un obstacle important à la réalisation d'un projet et engendre des délais de réalisation et des coûts supplémentaires.

Afin de concrétiser sa volonté d'adaptation des espaces en fonction des retours des usagers et la co-construction des espaces définitifs, la Municipalité prévoit des dépenses potentielles liées à des mesures d'amélioration. Grâce à la participation citoyenne, ces dépenses seront clairement ciblées et permettront possiblement d'aboutir à des aménagements définitifs moins coûteux car répondant de façon réaliste aux attentes des usagers.



Le fonds pour le développement durable financera l'aspect laboratoires d'usages de ces démarches participatives. L'animation de ces espaces destinée à recueillir les attentes de la population, sera financée par le fonds pour le développement durable dont les Nyonnais sont contributeurs de la taxe.

## **6.2 Dimension sociale**

L'association de la population aux projets phare de la législature a vocation d'établir des règles du jeu de la participation claires qui permettront d'enrichir les projets et favoriseront le sentiment d'appropriation de la part de la population.

La Municipalité, en proposant des aménagements temporaires dont l'appropriation sera testée en direct par les usagers, souhaite offrir des lieux de vie et d'expression aux Nyonnais afin d'expérimenter les usages urbains favorisant les valeurs d'une ville durable : cohésion sociale, mixité, promotion du sport, culture accessible, etc.

## **6.3 Dimension environnementale**

Une attention particulière sera portée à la réalisation écologique de ces aménagements, et notamment à la réutilisation des éléments provisoires qui structureront les différents espaces.

## **7. Conclusion**

---

Comme le demande de manière très pertinente le postulat de M. le Conseiller Pierre Wahlen et consorts intitulé « Construire la ville de demain avec la population », la Municipalité a défini sa stratégie visant à associer la population à certains grands projets de la législature, en permettant notamment sa participation très concrète à la mise en œuvre de nouveaux aménagements.

L'expérience négative d'autres villes dont des projets de réalisations ou d'espace publics ont été bloqués et abandonnés suite à des votations populaires, démontre qu'il n'est plus possible de réaliser des projets urbains sans lancer des démarches participatives parallèlement aux décisions politiques.

Elles donnent l'opportunité d'une part à l'autorité politique de prendre des décisions plus proches des usagers et avec eux et ainsi d'améliorer des projets, et d'autre part aux citoyens de prendre part en amont aux aménagements qui modèleront leur ville sur le long terme, de manière complémentaire à un rôle civique.

C'est dans cet esprit que la Municipalité prévoit d'articuler ses actions de communication, de consultation et de concertation auprès de ses différents interlocuteurs, pour réaliser des aménagements définitifs proches des usagers. Elle recherchera ainsi la durabilité des espaces et des projets urbains en envisageant des aménagements flexibles et réactifs, répondant au plus près aux besoins et attentes de sa population.

## NYON · PRÉAVIS N° 81/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 81/2017 concernant « Démarches participatives et ateliers d'usages Demande de crédit de CHF 165'000.- ; Réponse au postulat de M. Pierre Wahlen & Consorts intitulé Construire la ville de demain avec la population »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 165'000.- TTC pour financer les démarches participatives en vue d'associer la population aux projets Cœur de Ville et Rives du lac ;
2. de financer le projet à hauteur de CHF 110'000.- via un prélèvement sur le Fonds pour le développement durable, compte N° 9280-33 ;
3. de porter le solde de CHF 55'000.- en augmentation du compte 9143.20 – *dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans. ;
4. que le présent préavis vaut réponse au postulat de M. Pierre Wahlen « Construire la ville de demain avec la population ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## Annexes

---

- Fiche d'investissement
- Postulat de M. Pierre Wahlen & Consorts intitulé « Construire la ville de demain avec la population »

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 81/ 2017

Démarches participatives et ateliers d'usages

Date: Nyon le

09.11.2017

Demande de crédit de CHF 165'000.- TTC

Situation des préavis au 09.11.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des préavis votés par le Conseil communal	29'025'473	50'380'112	23'536'763	140'743'407	39'200'329	15'800'610

Situation des emprunts au 09.11.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'318'229	44'975'114	40'000'000
Emprunts fin période/date du jour	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	253'000'000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-10'515'799
Caution demandée	0
Disponible	19'484'201

Dépenses et recettes d'investissement		Estimation des dépenses d'investissements nets					
CHF		2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021
Descriptif/Libellé							
Démarches participatives et ateliers d'usages	165'000		82'500	41'250	41'250		165'000
Prélèvement sur Fonds pour le dev. durable	-110'000		-40'000	-40'000	-30'000		-110'000
<b>Total de l'investissement</b>	<b>55'000</b>	<b>0</b>	<b>42'500</b>	<b>1'250</b>	<b>11'250</b>	<b>0</b>	<b>55'000</b>

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	33'000	
5	-22'000	
	<b>11'000</b>	<b>0</b>

Financement du préavis	
CHF	
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunt	55'000
<b>Total des besoins en financement</b>	

Coûts d'exploitation		Estimation des coûts d'exploitation					
Libellé / années		2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021
Coût total d'exploitation		0	1'100	12'100	12'100	12'100	37'400
Intérêts en %	2.00%	0	1'100	1'100	1'100	1'100	4'400
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	11'000	11'000	11'000	33'000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>1'100</b>	<b>12'100</b>	<b>12'100</b>	<b>12'100</b>	<b>37'400</b>

Postulat

## CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN AVEC LA POPULATION

Au Conseil Communal de Nyon,

La Municipalité a présenté il y a quelques semaines son programme de législation. Ce dernier, ambitieux, veut redessiner non seulement le cœur de notre Ville, mais aussi redéfinir ses limites entre lac et Jura.

Ces grands projets ont un double objectif : d'une part circonscrire l'espace bâti avec l'aménagement des rives le long du lac et la réalisation d'une route de contournement et desserte urbaine, d'autre part densifier et requalifier une partie du centre-ville. Ces deux objectifs vont donc modifier et transformer de manière profonde et durable notre environnement bâti et avoir des incidences majeures sur notre cadre de vie.

Les décisions que nous prenons et que nous serons amenés à prendre engagent la collectivité pour plusieurs décennies.

Il paraît important aux soussignés que ces projets soient élaborés en concertation avec la population. Cela permettra en effet de co-construire avec elle et divers groupes d'intérêt une vision partagée des enjeux et des principes qui devraient être mis en œuvre.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité de *lancer une démarche participative* dans le respect des échéances décrites dans le préavis 43 pour chacun de ces projets d'envergure.

En quoi consiste une démarche participative ?

C'est un processus d'échange volontaire : au-delà de l'information, de la sensibilisation et de la consultation, la démarche participative permet de développer des projets en **concertation** avec la société civile de manière à ce qu'elle participe pleinement aux réflexions qui mènent aux décisions.

La concertation prend la forme de relations bi- ou multilatérales, entre des protagonistes ayant des intérêts ou des points de vue divergents. Il s'agit d'un processus de délibération visant à définir un accord volontaire, et/ou à délimiter, voire réduire, les divergences entre les acteurs en présence.<sup>1</sup>

Les démarches participatives impliquant des organisations publiques, privées et la population, il est indispensable qu'un coordinateur définisse les compétences des différents acteurs et coordonne les interventions.

Il est de même indispensable que l'autorité politique fixe clairement la portée des résultats de la participation et les conditions qui permettront de les intégrer en tout ou partie dans le projet qui fait l'objet de la démarche participative.

Une démarche participative, pourquoi ?

Le développement de projets en concertation vise plusieurs objectifs :

---

<sup>1</sup> In « Guide pour les communes vaudoises Participation et logement, construire pour et avec la population » Etat de Vaud, Département des institutions et de la sécurité, 2014, page 17

- **associer** la population dans les processus de développements de la ville en acceptant de recevoir des avis qui pourront influencer les décisions
- **impliquer** les habitants pour éviter de potentiels conflits et désaccords en instaurant un vrai dialogue
- permettre aux citoyens et citoyennes de **devenir un des acteurs** du développement la ville
- permettre à la population de **s'approprier** les projets grâce à leur implication
- assurer un soutien plus large du public aux projets à venir et ainsi **atténuer les risques d'échecs**
- donner une place à **l'intelligence collective** dans les projets
- permettre de **rapprocher** la société civile et leurs Autorités par le dialogue
- Assurer une **bonne gouvernance** de la ville où sa gestion n'est plus assurée que par une communauté d'experts mais par l'interaction de ces experts avec la société civile

Les projets évoqués précédemment sont aujourd'hui à des stades de développement variable. Il s'agira donc de proposer pour chacun d'eux le mode de participation préconisé et les objectifs de la démarche participative.

Les soussignés pensent en particulier au projet « Cœur de ville » : avec ce gros projet, le centre-ville va subir de profondes mutations qui vont impacter le cadre de vie des Nyonnaises et des Nyonnais. Ce lieu de vie et de mobilité mérite donc que nous acceptions de partager avec eux une part des réflexions préalables qui influencent les décisions.

Nous proposons que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport

Nyon, le 14 juin 2017

Pierre Wahlen, rédacteur  
 Patrick Buchs  
 Pierre-Alain Couvreu  
 Florence Darbre Gubbins  
 Claude Farine  
 Jean-François Fuglister  
 Fabien Héritier  
 Yves Leuzinger